

APPEL D'OFFRES

PROJET : **# 2996 – RÉNOVATION DES LOCAUX PÉDAGOGIQUES (SALON DES ÉTUDIANTS ET DU SECRÉTARIAT) À L'ÉCOLE SAINTE-MARIE DE PRINCEVILLE (070).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'ARCHITECTES : **ATELIER D'ARCHITECTURE BO•CO INC.**
305, RUE NOTRE-DAME EST
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 4A5
Téléphone : 819 604-1915 Courriel : atelierboco@videotron.ca
Responsable : Mme Sylvie-Claude Bossé

FIRME D'INGÉNIEURS : **LES SERVICES EXP INC.**
50, ROUTE DE LA GRANDE LIGNE
VICTORIAVILLE (Québec) G6T 0E6
Téléphone : 819 758-8265 Courriel : jean-francois.labbe@exp.com
Responsable : M. Jean-François Labbé

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS désire obtenir les services d'un entrepreneur pour les travaux de réaménagement du secrétariat et du salon des étudiants à l'école Sainte-Marie de Princeville, dont les travaux faisant l'objet du présent contrat comprennent entre autres : la démolition et construction de cloisons sèches, le remplacement des finis de plancher et des plafonds acoustiques, des travaux de mécanique dont la climatisation du secrétariat et des travaux d'électricité.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mardi 12 mars 2019 à 15 h au 75, rue Monseigneur-Poirier, Princeville.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francs, 40, boul. des Bois-Francs Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 28^e jour du mois de mars 2019 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francs valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane Turcotte, régisseur de l'équipement au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 22559.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 25 février 2019.

Julien Lavallée
Directeur général